

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-279

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	10 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000	10 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 10 000 euros de l'action 02 Démarches interministérielles et communication du programme 207 sécurité et éducation routière vers l'action 01 Ordre public et protection de la souveraineté du programme 176 Police nationale

Amendement d'appel.

Investir dans le enseignement est plus que jamais utile pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public. Cela l'est d'autant plus qu'actuellement la France n'a pas les moyens de surveiller les personnes potentiellement susceptibles de mettre en danger notre sécurité.

On ne peut dès lors que regretter la faible augmentation des moyens alloués à cette action alors que la tension sécuritaire est de plus en plus palpable dans notre pays.